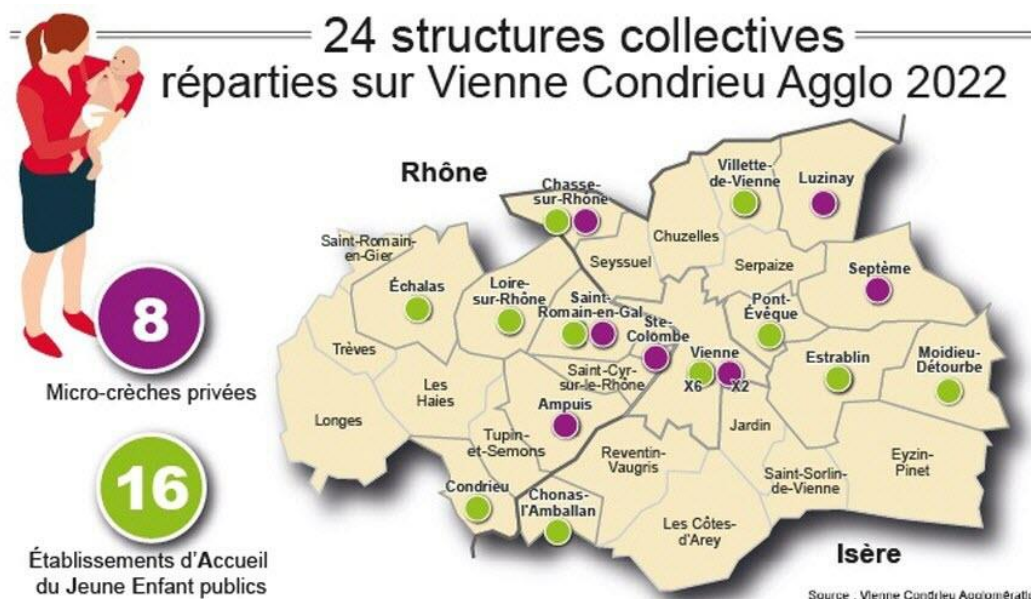


Vienne Condrieu Agglomération

Plus de 200 places en crèche supplémentaires à créer

L'Agglo vient d'adopter son schéma petite enfance 2023-2026. Un document dense qui dévoile les enjeux et fixe la politique en la matière pour les prochaines années.

Clémence LENA



L'offre actuelle en termes d'accueil collectif pour les enfants de moins de 3 ans sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Infographie Le DL

Y a-t-il assez de modes de garde pour les jeunes enfants qui naissent sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération ? Comment sont réparties les places entre crèches publiques, micro-crèches privées et assistantes maternelles ? À quoi faut-il s'attendre dans les années à venir ? Toutes ces questions qui taraudent les familles à l'arrivée d'un bébé trouvent leurs réponses dans le schéma petite enfance 2023-2026 adopté par les élus de l'Agglo en conseil communautaire.

Le constat

Le schéma part d'un diagnostic : le nombre de places d'accueil individuel (chez les assistantes maternelles) est **en baisse constante** en raison des départs à la retraite qui ne sont pas compensés par les nouvelles arrivées dans le métier. En parallèle, le nombre de naissances et donc les besoins augmentent, explique Annick Guichard, vice-présidente de l'Agglo en charge de la petite enfance. « En 2019, il y avait sur le territoire 69,5 places pour 100 enfants, ce qui reste largement supérieur à la moyenne française », nuance le président de l'Agglo, Thierry Kovacs. Mais la majorité de ces

places se trouvent en accueil individuel. Il faut donc développer l'accueil collectif.

Des secteurs en tension

Le schéma dévoile les secteurs géographiques en tension : Vienne, Chasse-sur-Rhône, Pont-Évêque, la Sévenne, la rive droite du Rhône et Moidieu-Détourbe. C'est là que les efforts vont être concentrés.

De nouvelles crèches publiques en projet

Selon le schéma, « entre 200 et 250 places sont à créer en accueil collectif ». À court terme, le document prévoit d'augmenter la capacité des structures existantes (67 places supplémentaires) et de créer de nouveaux établissements (100 places). Vienne Condrieu Agglomération a déjà validé en bureau l'achat de la Maison d'assistantes maternelles rue Pipet à Vienne, qui sera transformée en un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE ou crèche publique) à l'horizon 2024. Deux autres structures pourraient voir le jour par la suite dans le quartier Vienne-Sévenne et à Chasse-sur-Rhône. Enfin, l'EAJE d'Échalas devrait être reconstruit, avec une capacité doublée.

Du côté du privé

L'Agglo mise aussi sur l'implantation de nouvelles micro-crèches privées pour mailler le territoire. « Elles devront se faire prioritairement sur les zones en tension, dans lesquelles le ratio offre collective privée/offre collective publique est le moins fort », indique Annick Guichard. Le schéma évoque trois secteurs : Vienne, Pont-Évêque et Moidieu-Détourbe.

Repères

Les crèches publiques

Château de Malissol - Vienne : 18 places.
La Clé des champs - Vienne : 30.
Le Petit Martin - Vienne : 24.
Grain d'aile - Vienne : 40.
La Farandole - Vienne : 20.
Les Cèdres - Vienne : 36.
Gem'minis - Estrablin : 24.
Fleur de pyrus - Villette-de-Vienne : 24.
Graine de malice - Pont-Évêque : 30.
Les P'tits mariniers - Chasse-sur-Rhône : 30.

Cocon de soie - Chonas-l'Amballan : 24.
Les Elfes du meunier - Moidieu-Détourbe : 10.
Les P'tits oursons - Loire-sur-Rhône : 15.
Mistelle - Condrieu : 18.
La Ronde des collines - Échalas : 12.
Tesselle et Marteline - Saint-Romain-en-Gal : 24.

Les micro-crèches privées

Les P'tits lions - Vienne : 11 places.
Octave - Vienne : 10.
La Pivollée - Septème : 12.
Nos journées chez Olivia - Chasse-sur-Rhône : 10.
Au pays des pandas 1 - Saint-Romain-en-Gal : 10.
Au pays des pandas 2 - Sainte-Colombe : 10.
La Ruche des p'tits bouchons - Ampuis : 10.
Les Canailles de Lulu - Luzinay : 12.